

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 5 novembre 2024

Délibération
N° 24.171.1
En exercice ... 37
Présents 27
Votants 31
Pour 31
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE RESSOURCES HUMAINES
TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE À JOUR - CRÉATIONS D'EMPLOIS - APPROBATION

Date de la convocation : 30/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 5 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia CATHALA (représentée par madame Valérie CHABOT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Christian SEGUY (représenté par madame Nathalie PIQUES), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Robert SENAL).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Henri BEC.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 5 novembre 2024

Tableau des effectifs - Mise à jour - Créations d'emplois - Approbation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles, L2313-1, L5211-1 et R2313-3 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L542-2 ;

Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil communautaire, compte tenu des nécessités de service, de créer les emplois permanents de chauffeur-riptideur, agent polyvalent, assistant de gestion, administratif et de direction, à temps complet rattaché aux grades suivant :

Filière administrative :

- 1 Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;

Filière technique :

- 1 Adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- 4 Adjoints technique principaux de 2^{ème} classe ;

Considérant que ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels lorsque l'autorité territoriale a constaté qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté ;

Considérant, qu'il y a lieu de prendre en compte ces modifications dans le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

1- Personnel titulaire à temps complet :

Filière administrative :

- 1 Directeur général des services des établissements publics de 20 000 à 40 000 habitants ;
- 2 Attachés hors classe ;
- 3 Attachés principaux ;
- 5 Attachés (dont 3 ouverts aux contractuels) ;
- 2 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe ;
- 3 Rédacteurs principaux de 2^{ème} classe ;
- 7 Rédacteurs (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 6 Adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe ;
- 7 Adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe (dont 1 ouvert aux contractuels)
- 8 Adjoints administratifs ;

Filière technique :

4 Ingénieurs principaux ;
2 Ingénieurs (ouvert aux contractuels) ;
1 Technicien principal de 1^{ère} classe ;
1 Technicien principal de 2^{ème} classe ;
4 Techniciens (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
4 Agents de maîtrise principaux ;
2 Agents de maîtrise ;
14 Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
24 Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (dont 4 ouverts aux contractuels) ;
19 Adjoints techniques ;

Filière animation :

1 Animateur principal de 1^{ère} classe ;
1 Animateur principal de 2^{ème} classe ;
1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ;
3 Adjoints d'animation (dont 1 ouvert aux contractuels) ;

Filière culturelle :

1 Bibliothécaire principal ;
1 Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Filière médico-sociale :

1 Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ;
3 Educateurs de jeunes enfants ;

2- Personnel titulaire à temps non complet :

Filière animation :

1 Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à 28 heures/semaine ;
1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à 28 heures/semaine ;

Filière médico-sociale :

1 Educateur de jeunes enfants, à 28 heures/semaine, (ouvert aux contractuels).

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. DÉCIDE de créer les six emplois ci-dessus exposés.

II. DÉCIDE de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus.

III. PRÉCISE que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice 2024 et, le cas échéant, feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour les exercices suivants au chapitre prévu à cet effet.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

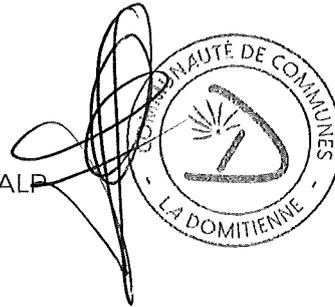
V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **15 NOV. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **15 NOV. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Henri BEC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Henri BEC', written over a vertical line.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2024

Application agréée E-legalite.com